

Luis Garicano et Ulrike Malmendier Si l'Europe n'est pas capable de créer aujourd'hui une société supranationale, elle ne le fera jamais

Le 18 mars, la Commission européenne dévoilera sa version de « EU Inc », le « 28^e régime » pour les entreprises européennes. L'ambition initiale était de créer un cadre juridique européen permettant aux jeunes entreprises d'opérer dans toute l'Union européenne (UE) comme sur un marché unique, sans devoir se conformer à 27 régimes nationaux différents. Ce texte, rédigé dans le sillage du rapport Draghi (2024), était supposé être l'avancée la plus significative pour renforcer le marché unique, donner aux entreprises européennes un meilleur accès à ses 450 millions de consommateurs et remettre le continent sur la voie de la croissance et de la prospérité. Hélas, le risque est aujourd'hui que la Commission n'atteigne aucun de ces objectifs.

D'après la version préliminaire qui a filtré, la principale innovation de son texte serait la création d'un registre européen permettant aux entreprises de s'immatriculer numériquement en quarante-huit heures, pour un coût maximal de 100 euros. La Commission entend proposer ce nouveau régime au plus large éventail d'entreprises possible, pas seulement aux entreprises innovantes à forte croissance. Selon l'étude d'impact, cela permettrait une réduction des charges pour les entreprises d'environ 400 millions d'euros sur dix ans.

Bien sûr, Bruxelles invite à la patience : ce n'est qu'un début, l'ambition viendra plus tard. Cette vision est d'une naïveté stupéfiante. Car il n'y aura pas d'autre occasion. Si l'Europe n'est pas capable de créer aujourd'hui une véritable société supranationale, après le rapport Draghi, après un vote du Parlement européen favorable à 492 voix contre 144, après que la France et l'Allemagne en ont fait une priorité commune, alors elle ne le fera jamais. L'Europe ne manque pas de start-up. Ce qui lui manque, c'est la capa-

Sans montée en ambition, le « 28^e régime » juridique des sociétés, qui doit être présenté mercredi, ne sera qu'un concept bruxellois de plus, avec un logo et un site Internet, dénoncent les économistes

cité à les faire évoluer et changer d'échelle. Une entreprise de Lisbonne qui cherche à se développer à Berlin doit souvent aujourd'hui créer une nouvelle entité juridique, intégrer de nouvelles règles de conformité, obtenir un nouvel enregistrement à la TVA. Du fait de l'absence d'harmonisation du marché européen, les fondateurs ont également des difficultés à réussir leur sortie, que ce soit par la vente de l'entreprise ou par une introduction en Bourse. Entre 2008 et 2021, 147 licornes européennes ont été créées. Quarante ont transféré leur siège à l'étranger, la grande majorité vers les États-Unis!

Précédent malheureux

Le « 28^e régime » était censé résoudre ces problèmes. L'idée, proposée dans les rapports Letta et Draghi, consistait à créer un ensemble de règles européennes auxquelles les entreprises pourraient choisir d'adhérer si leur système national les freinait. La proposition actuelle en est très éloignée. « EU Inc » n'est pas une véritable société supranationale. Elle serait immatriculée dans les États membres, régie par le droit de l'État d'immatriculation, le droit national comblant toutes les lacunes non couvertes par le règlement. Un contrôle notarial préventif resterait requis pour chaque création ou modification des statuts, préservant ainsi les intermédiaires que ce régime devait précisément contourner. Il ne s'agit pas d'un « 28^e régime ».

Un précédent malheureux existe : le statut de « société européenne » (SE), introduit en 2004, était censé atteindre le même objectif. Il a échoué. Sur 23 mil-

lions de sociétés dans l'UE, seuls quelques milliers sont des SE. Pourquoi? Parce que le texte, qui renvoie sans cesse au droit national, est devenu plus complexe que les systèmes nationaux qu'il devait éviter! Nous risquons le même écueil : en passant par les registres nationaux pour l'immatriculation, en la soumettant aux contrôles préventifs nationaux et en renvoyant au droit national pour tout ce qui dépasse le champ du règlement, on aboutira de facto à vingt-sept « 28^e régimes ».

Ce n'est pas la faute de Bruxelles. Le problème, c'est que les États membres ne veulent pas d'un « 28^e régime » qui entrerait en concurrence avec leurs propres systèmes. Tout l'intérêt d'une option européenne serait de révéler quelles règles nationales favorisent l'efficacité et quelles autres protègent les rentes de situation. Mais c'est précisément ce que redoutent les gouverne-

ments. Face à ces résistances, Bruxelles transforme donc une idée disruptive en simple ajustement procédural.

Tout est-il perdu? Non. Pour être ambitieuse sur le fond, l'Europe doit être étroite sur le périmètre d'application. Un « 28^e régime » ouvert à toutes les entreprises, c'est la certitude que chaque État membre craindra la cannibalisation de son propre ordre juridique et social et s'efforcera de tuer les éléments importants du texte. Mais cibler les entreprises innovantes n'est pas simple. Trouver une définition correcte de l'« innovation » est un cauchemar. Comme l'a montré le cercle de réflexion Bruegel, des critères tels que des ratios minimums de recherche et développement ou des exigences de brevets sont trop rigides : toutes les entreprises innovantes que l'on souhaite soutenir ne les respectent pas.

Projets pilotes

Le régime devrait donc s'appliquer aux jeunes entreprises indépendantes, non cotées et dotées d'un potentiel d'expansion internationale. Celles pour qui la fragmentation – un statut dans chaque pays – est la plus destructrice. L'appartenance à cette catégorie devrait être établie par une évaluation de marché : financement en capital-risque, vocation transfrontalière.

A ces entreprises, on proposerait un véritable registre européen, et non une simple interface vers les registres nationaux. Elles ne s'immatriculeraient qu'une seule fois et seraient reconnues partout. Elles disposeraient de documents standards pour leur gestion, de la création à la dissolution. Elles s'adresse-

raient à un guichet unique pour la TVA. Lorsqu'elle cible précisément un objectif, la Commission a montré qu'elle pouvait être ambitieuse. Pour preuve, son projet prévoit une vraie avancée, un régime paneuropéen de stock-options, que tous les pays devraient respecter. Ce régime pourrait servir de modèle. S'il est possible d'harmoniser la manière de traiter les actions détenues par les fondateurs et les salariés, pourquoi ne pas faire de même pour certaines dispositions du droit du travail? Si certaines mesures semblent trop audacieuses, pourquoi ne pas les mettre en œuvre sous forme de projets pilotes, limités dans la durée, soumis à une évaluation?

Sans restriction du périmètre et sans montée en ambition, « EU Inc » ne sera qu'un concept bruxellois de plus, avec un logo et un site Internet. Un « 28^e régime » destiné aux jeunes entreprises indépendantes à potentiel d'expansion transfrontalière pourrait, lui, donner aux meilleures entreprises européennes une raison de naître, d'embaucher, de croître et de rester en Europe. C'est ce dont le continent a besoin. Le 18 mars, nous saurons si la Commission a choisi l'ambition ou la gestion des attentes. ■

Luis Garicano est un économiste espagnol, professeur à l'IE Business School, à Madrid, ancien député européen; **Ulrike Malmendier** est une économiste allemande, professeure à l'université de Californie, à Berkeley

“ L'EUROPE NE MANQUE PAS DE START-UP. CE QUI LUI MANQUE, C'EST LA CAPACITÉ À LES FAIRE ÉVOLUER ET À CHANGER D'ÉCHELLE

Nommer « diaspora » des enfants et petits-enfants de l'immigration revient à les maintenir dans un statut d'éternels passagers

Un collectif d'intellectuels et d'artistes s'inquiète du climat de suspicion à l'égard des descendants d'immigrés, et rappelle que « les Français de branche » ont été abreuvés à la même sève que les « Français de souche »

Certains Français issus de la diversité choisissent de s'expatrier vers le pays de leurs ancêtres. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces départs. Le climat politique, marqué par une forme de normalisation des discours d'extrême droite, en fait partie. Mais d'autres facteurs entrent également en jeu, notamment un marché de l'emploi qui peine encore à leur ouvrir pleinement ses portes et les pousse à chercher ailleurs de nouvelles opportunités. Dans ce contexte, une rumeur, démentie depuis par le gouvernement, a couru sur la création d'un haut-commissariat à la diversité et aux diasporas.

L'utilisation, ici, du terme « diaspora » n'a rien d'anodin et relève, comme l'écrivait le sociologue Pierre Bourdieu, de ces « mots qui n'ont l'air de rien, mais à travers lesquels passe toute une philosophie, toute une vision du monde » (*Contre-feux*, tome 1^{er}, Raisons d'agir, 1998). Initialement, ce terme est lié à l'histoire des populations juives, arméniennes et libanaises et définit les peuples « dispersés, chassés de leur pays, qui maintiennent entre elles des liens affectifs, culturels, économiques ou politiques au-delà des frontières ». De nombreux Français issus de la diversité n'entretennent pas nécessairement de relations économiques, religieu-

ses, traditionnelles ou linguistiques avec le pays d'origine de leurs parents ou grands-parents, et l'on peut légitimement se demander s'il est pertinent de parler de « diaspora » à leur égard.

Avec son concept d'« illusion du provisoire », le sociologue Abdelmalek Sayad souligne un point fondamental : en nommant « diaspora » des enfants et petits-enfants de l'immigration, on les maintient symboliquement dans un statut d'éternels passagers, comme si leur présence en France n'était encore, cinquante ans après, rien de plus qu'une escale technique.

Rassembler les Français

Le journal marocain *Telquel*, repris par *Courrier international*, lui donne raison dans l'un de ses titres : « Le « retour » des enfants d'immigrés, un phénomène croissant au Maroc ». Ce n'est pas un afflux massif comme semble le souligner le titre, mais une tendance. Certains de nos compatriotes quittent la France à cause

des discriminations dont ils souffrent et des débouchés professionnels qui leur sont fermés. L'intensité du phénomène se renforce chez les sportifs dont le talent n'a pas toujours été reconnu ici. À l'instar de la gymnaste Kaylia Nemour, qui a remporté en France la médaille d'or aux Jeux olympiques de 2024, sous la bannière de l'Algérie. Dans le même temps, de ce côté-ci de la Méditerranée, certains

“ NOTRE NATION EST RICHE DE SA DIVERSITÉ, QUOI QU'EN PENSENT CEUX QUI PRÉFÈRENT ATTISER LES FRACTURES

discours agitent le spectre d'une prétendue menace. Un article de *Valeurs actuelles* titrait ainsi : « Insécurité, ingérence, poids de la diaspora... Algérie, la menace intérieure », alimentant des préjugés discriminants.

Ne serait-il pas temps d'aller à contre-courant du climat actuel de division et de rassembler tous les Français? Notre nation est riche de sa diversité et de son multiculturalisme, quoi qu'en pensent ceux qui préfèrent attiser les fractures. Nous, les « Français de branche », nous avons été abreuvés à la même sève que les « Français de souche ». Nous parlons la même langue, nous avons fréquenté les mêmes écoles, nous avons les mêmes droits civiques et les mêmes références culturelles. Dans cette période électorale, il serait bon de s'en souvenir et de garder ce chiffre en mémoire : plus de 90 % des descendants d'immigrés de la deuxième génération se sentent français (selon l'Insee et l'Institut national d'études démographiques, en 2022). ■

Sabrina Alaouchiche, secrétaire générale de la Maison des potes-Maison de l'égalité; **Christophe Bertossi**, sociologue et politiste, directeur du Centre migrations et citoyennetés de l'Institut français des relations internationales de 2011 à 2021; **Zinedine Boudaoud**, journaliste et réalisateur; **Valérie Clo**, romancière; **Hella Feki**, professeure de lettres et de théâtre, formatrice; **Kaltoum Gachi**, avocate, coprésidente du MRAP; **Fatima Gholm**, autrice, activiste féministe; **Naïma Guerziz**, autrice, professeure de langue, chroniqueuse; **Sonia Hanihina**, dramaturge, écrivaine; **Serge Eric Meny**, consultant en intelligence de marché pour l'Afrique et essayiste; **Iham Moustachir**, conférencière et cadre dirigeante; **Perin Emel Yavuz**, historienne et théoricienne de l'art